

Charroux, le 6 septembre 2021

La Principale  
aux  
parents d'élèves du collège de Charroux

Objet : bourses de collège 2020

Certaines familles peuvent prétendre à une bourse de collège pour **l'année 2021-2022** Cette bourse a pour but de vous aider à assumer les frais scolaires de votre enfant.

Les bourses se déclinent en 3 échelons et sont attribuées en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Le montant annuel de la bourse est de 105 € pour l'échelon 1, 294 € pour l'échelon 2, et 459 € pour l'échelon 3. Ce montant est versé en trois fois (à chaque trimestre)

Les ressources et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'impôt sur le revenu. Pour l'année scolaire 2021-2022, **c'est le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020 qui est retenu.**

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	15 795 €	19 440 €	23 085 €	26 730 €	30 376 €	34 021 €	37 666 €	41 311 €

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;

Pour savoir si vous avez droit à une bourse nationale et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur suivant : [calculateur-bourses.education.gouv.fr](https://calculateur-bourses.education.gouv.fr)

Les représentants légaux ayant donné leur consentement à la reconduction de la demande de bourse lors de leur demande en ligne de 2019 ou 2020 n'ont pas de demande de bourse à déposer cette année. Les demandes de 2019 ou 2020 feront l'objet d'une actualisation des données fiscales par l'établissement.

En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins. En cas de résidence alternée de l'élève, ce ne sont plus les revenus des 2 parents de l'élève qui sont pris en compte mais ceux du demandeur de bourse, ou les revenus du ménage recomposé.

Pour faire une demande de bourse, vous devez vous connecter à Scolarités Services avec mon compte EduConnect ou France Connect « <https://teleservices.education.gouv.fr/>

Pour accéder à ce portail, deux possibilités s'offrent à vous :

- \* se connecter avec France Connect
- \* se connecter avec son compte Éducation nationale (ATEN).

**Dans tous les cas, vous pouvez contacter le secrétariat si vous souhaitez de l'aide pour effectuer ces démarches ou des renseignements complémentaires.**

Angélique ROY

